

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 09 décembre 2024

Date de la convocation: 04 décembre 2024

Membres en exercice : 11

Le 09 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : 10

Votes exprimés : 10

Votes "Pour" : 9

Votes "Contre" : 1

Abstentions de vote : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20241209_02

Cession des parts appartenant à la commune de Juré dans le Groupement Foncier Viticole « Les Crais »

Le Maire rappelle que, dans le cadre de la succession de Monsieur René CHAPUIS, parmi les legs reçus au titre de légataire particulier, la Commune a reçu 90 parts d'un Groupement Foncier Viticole (GFV Les Crais) sis à Gevrey-Chambertin.

L'Assemblée Générale de ce groupement a refusé de donner un agrément pour que la commune participe au groupement foncier. Aussi, le Maire a entamé des démarches pour connaître les conditions dans lesquelles la commune pourrait céder ses parts.

La proposition suivante a été reçue de la part d'un des gestionnaires du groupement foncier :

"Comme convenu, je reviens vers vous concernant les parts du GFV LES CRAIS. A ce jour, il y a une vente en cours avec un des associés sur un lot de 45 parts au prix de 6 000€. Il y a à Gevrey Chambertin, il y a une différence de prix entre les vignes situées au-dessus de la nationale et en dessous de la nationale. Afin d'être pertinent et objectif, j'ai fait faire deux estimations, une par la SAFER et une par Legi Conseils un cabinet d'avocats spécialisés en biens viticoles. Pour plus de transparence, je vous ai joint les rapports de la SAFER et celui de Legi Conseils, que vous trouverez en pièces jointes. En résumé, la SAFER a estimé à 5 500€ le lot de 45 parts et Legi Conseils à 6 000€ le lot de 45 parts. Je vous propose donc un prix d'achat fixe à 12 000€ directement pour aller dans votre sens et vous prouver ma bonne foi. Sachant que cette transaction peut aller vite, car à ce prix fixe, je peux de suite vous mettre en relation avec des acheteurs preneurs et enthousiastes."

Il est donc demandé au conseil municipal de se positionner sur la cession de ces parts selon cette proposition qui semble tout à fait correcte compte tenu des estimations officielles émises par la SAFER et par un expert-comptable spécialisé dans le domaine viticole.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, par 9 voix pour et une voix contre, le conseil municipal,

- **ACCEPTÉ de céder les parts léguées à la Commune de Juré par Monsieur René CHAPUIS**

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024

Date de réception de l'AR: 11/12/2024

042-214201162-DE_20241209_02-DE

A G E D I

dans le GFV Les Crais, au prix de 12 000€ net ainsi que le solde du compte courant correspondant ouvert dans les livres du GFV « Les Crais » ;

- **DIT que cette cession se fera au profit de M. Jérôme GALEYRAND ou de toute autre personne physique ou morale désignée par lui ;**
- **DONNE autorisation au Maire de procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette décision.**

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024
Date de reception de l'AR: 11/12/2024
042-214201162-DE_20241209_02-DE
A G E D I